

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUIN 2022

Nombre de Conseillers :
En exercice : 45
Présents : 32
Pouvoirs : 9
Votants : 41

Date de convocation du Conseil Communautaire :
20/05/2022

Le 2 juin 2022, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, à la salle des fêtes à Saint Didier de Formans.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Amina LEGHNIDER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Patrick CHARRONDIERE (Pouvoir Amina LEGHNIDER), Armand CHAUMONT (Pouvoir Ingrid BESSON), Jacques CORMORECHE (Pouvoir Laëtitia BORDELIER), , Nicole DUGELAY (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Marcel BABAD), Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON, David POMMIER (Pouvoir Emilie BERTHOLON), Pierre ROSET (Pouvoir Christine FORNES), Catherine VIGNON (Pouvoir Carole BONTEMPS-HESDIN).

Secrétaire de séance : Christine FORNES.

OBJET : DECHETS - Adhésion portée par le SYTRIVAL à l'appel à projets de l'ADEME sur la collecte séparée des biodéchets,

M. Vincent LAUTIER, Vice-Président en charge de la gestion des déchets, rappelle l'échéance de tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023, date fixée réglementairement par la loi AGECE « Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire ».

Il explique que le SYTRIVAL va candidater à un appel à projets de l'ADEME sur la collecte séparée des biodéchets. Ce syndicat souhaite qu'une partie du territoire (entre 5 et 10 %) de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée soient intégrées dans ce projet.

Une dizaine de conteneurs dédiés à la récupération des déchets alimentaires sera déployée dans le centre bourg de Trévoux et collectée deux fois par semaine pendant une année, à partir de janvier 2023.

Cette mesure vise à réduire le tonnage des ordures ménagères, améliorer la propreté des points de regroupement et sensibiliser les habitants à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Ces missions seront assurées par une entreprise solidaire d'utilité sociale basée à Vénissieux.

La CCDSV devra en partenariat avec le SYTRIVAL suivre l'évolution des performances de détournement des ordures ménagères et communiquer sur ce sujet.

Le coût estimatif de cette expérimentation pour la CCDSV serait de 56 240 € HT, incluant l'achat des conteneurs, la collecte et le traitement des biodéchets, l'ingénierie et la sensibilisation des habitants.

L'ADEME prendrait en charge 27 468 € HT. Le reste à charge pour la CCDSV serait de 28 772 € HT.

Ce projet s'inscrit dans le programme de prévention des déchets de la CCDSV voté le 5 octobre 2021, visant à diminuer le tonnage des ordures ménagères et répondre aux objectifs fixés par la loi de Transition Energétique et pour la Croissance Verte, ainsi qu'à ceux fixés par la Région Auvergne - Rhône Alpes dans le cadre de son Plan Régional de Prévention de Gestion des Déchets pour la période 2019/2031.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 12/05/2022,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** l'adhésion portée par le SYTRAIIVAL à l'appel à projets de l'ADEME sur la collecte séparée des biodéchets ;
- ✓ **DE MANDATER** le SYTRAIIVAL pour effectuer toutes les démarches auprès des collectivités et pour signer tous les documents nécessaires à cet appel à projets ;
- ✓ **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au BP 2022 et suivants.

- 8 JUIN 2022

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20220602-2022C106-GD
Affichage le :

- 8 JUIN 2022

A Trévoux, le 02/06/2022

Le Président,
Marc PECHOUX

